

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 962

présenté par

M. Clouet, M. Patrier-Leitus, M. Marion, M. Taupiac, Mme Hignet, M. Jean-Louis Bricout,
M. Sansu, Mme Pochon, M. Philippe Brun, M. Forissier, M. Cubertafon, M. Peytavie,
M. Delaporte, M. Morel-À-L'Huissier, M. Saulignac, M. Naegelen et M. Benoit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2 DUODECIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.